

20 places de cinéma à gagner : le règlement

CSE du Pôle Interm'aide · version du 6 août 2026 · Interm'aide · Inter'active · Interval · Aliaje · Inéa

1. Qui organise, qui paie

Le CSE du Pôle Interm'aide organise ce jeu pour l'ouverture de son site **cse-poleintermaide.fr**. Il est **gratuit, sans obligation d'achat**, et les places sont **entièrement payées par le CSE**.

2. Qui peut jouer

Tous les salariés des 5 structures, permanents comme en parcours d'insertion. Les **élus du bureau du CSE ne participent pas** aux tirages.

3. Le lot

20 places de cinéma, en 10 lots de 2 places. Un lot par gagnant·e : de quoi y aller à deux. On ne peut gagner qu'une seule fois sur l'ensemble du jeu.

4. Les deux tirages au sort

- **Premier tirage : vendredi 18 septembre, 5 lots de 2 places.** Participent toutes les personnes qui ont laissé leurs coordonnées sur le site (page « Je m'inscris ») au plus tard le 18 septembre à 12 h. Les gagnant·es sont annoncé·es le **lundi 21 septembre**, jour de l'ouverture.
- **Second tirage : vendredi 9 octobre, 5 lots de 2 places.** Participent toutes les personnes qui se sont **connectées au site au moins une fois** entre le 21 septembre et le 9 octobre à 12 h. Les gagnant·es du premier tirage n'y participent pas. Annonce le **lundi 12 octobre**.

5. Comment on tire au sort

Au hasard dans la liste des participant·es, en présence de deux élus. Aucune autre condition : s'inscrire suffit pour le premier tirage, se connecter suffit pour le second.

6. La remise des places

Les gagnant·es sont prévenu·es par email, et leurs prénoms annoncés sur le site. Les places se retirent auprès d'un élu du bureau. Un lot non réclamé **30 jours** après l'annonce retourne au CSE.

7. Tes informations

Le tirage utilise uniquement les informations que tu as déjà confiées au CSE (prénom, nom, email). Elles ne sortent jamais du CSE. Tu peux les faire modifier ou supprimer quand tu veux : écris-nous depuis le site ou viens voir un élu du bureau.

8. Si quelque chose change

Si le CSE doit reporter ou adapter le jeu, il l'annonce sur le site et sur les écrans. Ce règlement est disponible sur le site et sur simple demande auprès d'un élu.